

**Réunion publique de concertation en visioconférence – 13 juin 2023**  
**Organisateur : Région Nouvelle-Aquitaine**  
**Nombre de participants : 44**

**Ce document compile les échanges, avis, propositions, ainsi que les questions/réponses formulés soit par le biais de la conversation écrite soit par une prise de parole des participants**

| N°      | Thématiques                | Interventions des participants   | Réponses données en séance  | Réponses données à posteriori suite aux renseignements pris auprès des services thématiques |
|---------|----------------------------|--|---|---|
| teams1  | QUESTION GENERALE          | Le diaporama diffusé pendant la présentation sera-t-il communiqué ?  | L'ensemble des documents seront mis en ligne sur la plateforme de la concertation après la dernière réunion publique : le diaporama et les comptes-rendus des différentes réunions de concertation.   |   |
| teams2  | MAITRISE DE L'URBANISATION | Qu'entendez-vous par diverses parties du territoire régional ? quel grain ? ce qui voudrait dire que toutes les parties ne sont pas traitées à l'identique selon leurs spécificités ?  | La Région prévoit de travailler à l'échelle des SCoT et des EPCI non couverts par des SCoT.   |   |
| teams3  | MAITRISE DE L'URBANISATION | Est il prévu d'inscrire la réhabilitation de l'existant, au lieu de démolir ?  | Cette question est prise en compte par la Région dans ces travaux.  |   |
| teams4  | MAITRISE DE L'URBANISATION | A quel profil se rattachent les villes de taille intermédiaire type 20 à 40000 habitants ?   | La Région ne travaille pas à l'échelle des communes mais des SCoT et des EPCI non couverts par des SCoT.  |   |
| teams5  | MAITRISE DE L'URBANISATION | Ne pensez vous pas utile de différencier les espaces agricoles et forestiers "naturels" des mêmes espaces dégradés par une agriculture et une sylviculture intensive qui n'offre plus grand chose de naturel tant ils sont dégradés du point de vue de leur biodiversité. Les photos aériennes et l'utilisation des images satellites permettent d'être très précis!   | La donnée d'occupation de sol régionale qui est utilisée pour la mesure de la consommation d'espaces est produite à partir de photos aériennes ou satellites ne permet pas d'appréhender les fonctionnalités et la qualité des sols. Par contre il est possible d'identifier les différents peuplements de forêt ou les types de cultures.<br>La loi climat et résilience demande au SRADDET de fixer des objectifs de réduction de l'urbanisation, mais le SRADDET actuel a des objectifs forts notamment sur les continuités écologiques, il y a une définition de réservoir de biodiversité et de corridor écologique, espaces qui ont une forte richesse naturelle. Il y a un objectif de préservation renforcée sur ces espaces.<br>Sur l'agriculture et la sylviculture, il y a dans le SRADDET actuel des objectifs sur la transition de ces secteurs (par exemple objectif 54 : augmentation des pratiques agroécologique, plantation de haies, ...). |   |
| teams6  | MAITRISE DE L'URBANISATION | Avez vous prévu des systèmes de mutualisation et de compensation entre territoires.  | La territorialisation des objectifs de réduction de l'urbanisation sera appliquée à l'échelle du SCoT ou des EPCI non couverts par un SCOT. Ces documents de planification ont vocation à équilibrer l'aménagement et le développement de leur territoire.<br>Par ailleurs, dans ses travaux, la Région a envisagée ce principe de fongibilité entre 2 territoires mais à ce stade, la Région n'a pas été plus loin sur la faisabilité de cette mesure.   |   |
| teams19 | MAITRISE DE L'URBANISATION | La pression foncière est forte sur tout le littoral, pas uniquement sur le Pays Basque. D'où l'incompréhension des SCoT littoraux sur le volet foncier et le classement des ces territoires en sobriété renforcée (ce que n'est pas le Pays Basque), manifestée dans le cadre de la conférence des SCoT et la contribution des SCoT. Ces territoires sont déjà en tension extrêmement forte, avec des doublement des prix du foncier sur 4 voire 5 ans |   |   |
| teams20 | MAITRISE DE L'URBANISATION | Comment permettre à chaque élu, chaque professionnel, chaque citoyen, de faire "sa révolution culturelle" (nous avons changé d'ère géologique) ?   |   |   |
| visio1  | MAITRISE DE L'URBANISATION | Je réside sur le territoire du Cap Ferret. Un enjeu important à prendre en compte est la souveraineté alimentaire car il faut être indépendant des exportations (coût, qualité des produits). Une des solutions possibles passe par les changements d'usages, changement de destination et la requalification des bâtiment existants. J'approuve les propositions présentées par la Région.  |   |   |

| N°      | Thématiques                | Interventions des participants   | Réponses données en séance  | Réponses données à posteriori suite aux renseignements pris auprès des services thématiques |
|---------|----------------------------|--|---|---|
| visio2  | MAITRISE DE L'URBANISATION | La zone cotière est dans le profil qui aura un objectif de réduction de l'urbanisation plus forte, comment la modification du SRADET prend elle en compte l'érosion et recul du trait de côte ?  | <p>La Région est en attente de précisions sur la loi ainsi que des décrets d'application. La Région a soulevé en séance plénière les injonctions contradictoires et notamment la question du trait de côte. Un courrier a été envoyé au Gouvernement en ce sens, mais à ce jour pas de réponse.</p> <p>Par ailleurs, dans la proposition de loi du Sénat qui est étudiée actuellement à l'assemblée, il y des articles qui précisent que les relocalisations d'équipements liées à l'évolution du trait de côte pourraient ne pas être comptabilisées dans la consommation d'espaces des territoires. La loi n'est pas votée, il faut donc attendre pour que cette proposition soit confirmée.</p> <p>Les SCoT ont aussi des outils permettant d'ores et déjà d'identifier des zones de relocalisation pour les habitations et les équipements.</p>   |   |
| visio9  | MAITRISE DE L'URBANISATION | Dans la loi, il y a un volet renaturation, a-t-on des estimations du coût et du temps pour réaliser une renaturation pour les territoires ? Y a-t-il des dispositifs prévus pour aider les territoires à financer de telles mesures ?  | <p>La Région a fait remonter au Gouvernement les chantiers à ouvrir pour la mise en œuvre de loi climat et résilience et les injonctions contradictoires que les élus locaux ont fait remonter, et notamment celle de la fiscalité, des logements sociaux, etc, mais à ce jour, il n'y a eu aucun élément de réponse.</p> <p>Concernant la renaturation, il y a encore peu d'exemples à valoriser et d'estimation de coût. Il y a un travail à mener sur le long terme pour revoir nos modèles de faire la ville et appréhender les notions d'artificialisation, de renaturation, de zéro artificialisation nette.</p> <p>Depuis plus d'un an, la Région a lancé sa modification avec une volonté de mettre en œuvre un rééquilibrage régional, avec le souci de prendre en compte les besoins des territoires, la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers notamment. Plus la démarche avance, plus nous sommes confrontés à des questions pragmatiques et pratiques auxquelles nous n'avons pas encore de réponses sur la nomenclature des sols par exemple. Nous espérons que ces zones de flou seront clarifiées d'ici l'été.</p> <p>Toutes ces questions, ces interrogations ont aussi étaient largement partagées dans le dialogue partenarial avec les territoires.</p> |   |
| visio11 | MAITRISE DE L'URBANISATION | <p>Le territoire du Scot du Born ne se reconnait pas dans le profil proposé par la Région et par la sobriété renforcée associée et pour plusieurs raisons, ce message a été porté par les élus du territoire lors des concertations de 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-par rapport à l'analyse statistique qui est faite notamment sur la consommation d'espaces puisque quasiment 1/4 du foncier consommé est lié à des parcs photovoltaïques qui servent à l'indépendance énergétique de tout le territoire néo-aquitain et pas uniquement le SCoT du Born.</li> <li>-par rapport aux efforts à faire : nos territoires qui sont plus fortement contraints en termes d'attractivité (qui est subie plus que choisie), qui doivent répondre à des injonctions contradictoires particulièrement difficiles à maîtriser (manque d'outils juridiques et financiers) qui ont une efficacité foncière plus importante que d'autres territoires au regard du nombre d'emplois créés et de la population accueillie. Les territoires ruraux doivent pouvoir se développer, mais il est difficile de comprendre pourquoi ces profils proposés par la Région vont permettre aux territoires en perte d'emploi et de population de bénéficier d'un objectif de réduction de la consommation d'espaces plus favorable que nos territoires qui sont confrontés à des dynamiques importantes et qui doivent répondre à des problématiques bien plus difficiles</li> <li>-par rapport au prix du foncier car depuis la loi climat et résilience le prix du foncier a explosé, il n'est pas corrélé avec les revenus des ménages. Il serait intéressant de prendre en compte ce facteur dans les profils. Certains ménages ne peuvent plus se loger sur le territoire. Comment la réduction de la consommation foncière va permettre d'arrêter l'attractivité de notre territoire ?</li> </ul> <p>Par ailleurs, pourquoi le territoire de La Rochelle et du Pays-Basque n'ont-ils pas les mêmes objectifs de réduction de consommation d'espaces que les territoires littoraux alors qu'ils ont une forte attractivité territoriale ?</p> | <p>La Région prend note de cette position qui a été largement discuté dans le dialogue territorial. Chaque territoire de Nouvelle-Aquitaine a ses spécificités et ses propres contraintes, il s'agit pour la Région d'avoir une vision d'ensemble pour avoir une politique d'aménagement la plus équitable possible. La Région répondra lors des travaux qui seront engagés après les évolutions législatives à venir.</p>  |   |
| teams7  | LOGISTIQUE                 | Le transport par voie ferrée est à prioriser pour des raisons écologiques évidentes. En Charente nous avons la RN10 qui est un enfer sur terre. Accidents multiples dangerosité pollution. Une Sénatrice et Conseillère Départementale de Charente, est très active sur ce sujet. Des solutions sont proposées. Le SRADET le prend-il en compte ?  |   |   |

| N°      | Thématiques | Interventions des participants  | Réponses données en séance  | Réponses données à posteriori suite aux renseignements pris auprès des services thématiques  |
|---------|-------------|---|---|--|
| teams8  | LOGISTIQUE  | Pour la consommation, plus elle sera locale, moins il y aura besoin de sites logistiques. Est-ce que l'incitation à la consommation locale est prévue ? Par ailleurs, si réindustrialisation, quel arbitrage entre utilisation des friches entre logistique et réindustrialisation ?  |   | Le SRADEET en vigueur fixe déjà des orientations en matière de développement des circuits courts, notamment dans son objectif 47 relatif à la structuration de la chaîne logistique. |
| teams9  | LOGISTIQUE  | La SNCF a quasi perdu tout le transport marchandises pour diverses raisons. Est-il raisonnable d'espérer même à long terme une inversion de tendance ?  |   |  |
| teams10 | LOGISTIQUE  | Quelle cohérence entre préservation des espaces naturels et agricoles et GPSO ?   | La Région a demandé par courrier à la Première Ministre à ce que la consommation foncière générée par les grands projets d'envergure nationale, comme c'est le cas du Grand Projet du Sud-Ouest (lignes ferroviaires nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Espagne), soit prise en compte au niveau national et n'impacte pas les capacités de développement d'une région comme la Nouvelle-Aquitaine, dotée plus tardivement que d'autres régions de ce type d'infrastructures de désenclavement.  |  |
| teams11 | LOGISTIQUE  | Le choix de la GPSO (financement et impact) n'est il pas contradictoire avec les propositions du SradDET ?  | Parmi les avantages du GPSO figure la désaturation des lignes classiques existantes, permettant d'y faire circuler davantage de trains de voyageurs et aussi de trains de marchandises : le GPSO contribuerait à ce titre aux objectifs de report modal vers le ferroviaire du SRADEET.   |  |
| teams12 | LOGISTIQUE  | Vous confirmez la convention citoyenne pour le climat : élus, lois et techniciens territoriaux sont en retard sur l'évolution des citoyens... Comment pouvez vous mieux le prendre en compte dans vos fonctions pour ne pas rester à la traîne ?  |   |  |
| teams13 | LOGISTIQUE  | Va-t-on remettre des gabares sur la Dordogne ?  |   |  |
| teams14 | LOGISTIQUE  | Faire circuler du fret sur des lignes classiques, avait déjà été annoncé pour justifier la LGV Paris-Bordeaux. Il ne semble pas que cela ait eu lieu...   |   |  |
| teams15 | LOGISTIQUE  | Quand ce type de promesse n'est pas tenue, cela érode grandement la confiance en l'état et les administrations...   |   |  |
| visio3  | LOGISTIQUE  | De nombreuses lignes ferroviaires secondaires ont été fermées, le projet de SRADEET prévoit-il de les réhabiliter ces lignes notamment en permettant de report modal ?  | Le SRADEET est un document de planification, il n'a pas vocation à gérer, accompagner ou financer les lignes ferroviaires secondaires. Toutefois les conditions de réussite du report modal vont dépendre notamment de la requalification de ces lignes secondaires. L'orientation du SRADEET qui a été présentée est une vision de long terme, il s'agit d'inciter à une localisation des sites logistiques à proximité de zones embranchées. Le jour où les conditions seront réunies, la mise en œuvre d'un report modal sera facilitée. Pour information, la Région en partenariat avec l'Etat a mis en place un protocole « petite ligne » avec 1,5 milliard d'euros sur la période 2022-2027. Il ne s'agit de réouverture de ligne mais de mise à niveau des lignes qui accueillent déjà aujourd'hui du transport de voyageurs. |  |
| visio4  | LOGISTIQUE  | La Région prévoit d'étaler les sites logistiques sur le territoire, est ce opportun et ne va-t-on pas créer des nuisances où il n'y en a pas ? En effet, on a des entrepôts qui sont sur un axe un axe Nord-Sud déjà fortement engorgé par des camions. Si les sites sont répartis sur le territoire, le trafic va être déplacé sur d'autres zones avec des nuisances, un impact sur la biodiversité, ... sur des espaces préservés. La solution ne serait elle pas de moins consommer et ainsi réduire les déplacements liés à la logistique | La Région note cet élément. Le SRADEET envisage un « rééquilibrage », il s'agit bien d'une orientation générale et pas d'une cartographie détaillée des zones logistiques.  |  |

| N°      | Thématiques | Interventions des participants   | Réponses données en séance  | Réponses données à posteriori suite aux renseignements pris auprès des services thématiques   |
|---------|-------------|--|---|---|
| visio5  | LOGISTIQUE  | Le SRADEET envisage de privilégier des entrepôts de taille raisonnable, pourrait-il interdire les méga entrepôts de plusieurs hectares qui artificialisent énormément et sur lesquels, il y a de la spéculation foncière qui est réalisée pour anticiper le ZAN ? Comment la logistique à échelle plus petite est-elle prise en compte à l'échelle régionale ?   | Dans le SRADEET actuel, il est prévu un verdissement des motorisations (gaz naturel, hydrogène). Il vise aussi les innovations dans le domaine de la logistique et du transport de marchandises, le SRADEET invite les territoires à développer ce type de pratiques. La planification peut aussi jouer un rôle notamment avec les zones d'avitaillement (bornes de recharge), une règle générale du SRADEET invite effectivement à un meilleur maillage des zones de recharge ou des zones de d'alimentation en biocarburant.<br>Concernant les méga entrepôts, le SRADEET n'a pas la possibilité de les interdire. Cependant les orientations ont pour objectif de mieux maîtriser et mieux encadrer le développement des plateformes logistiques via leur localisation et leurs incidences environnementales en privilégiant les endroits d'une part déjà urbanisés (réinvestissement de friches, ...) et en privilégiant des emplacements qui permettront sur le plus ou moins long terme de faire du report modal (train, bateau). |   |
| visio10 | LOGISTIQUE  | Pourquoi le merrouitage, c'est-à-dire le transport de marchandises par voie maritime, n'est-il pas abordé dans vos réflexions ? Les poids lourds sont de gros générateurs de gaz à effet de serre, ils saturent les axes routiers, cette solution pourrait répondre à de nombreux enjeux. Est-ce une question de rentabilité ? d'axes maritimes ? d'infrastructures portuaires ?   | La Région prend note de cette question et n'a pas, à ce stade, d'éléments de réponse à apporter.  | Après renseignement, les services thématiques n'ont pas connaissance d'une étude produite sur le merrouitage sur la façade littorale de la Nouvelle-Aquitaine.  |
| teams16 | DECHETS     | Tout ce qui économise matières et énergie est à mettre en avant...   |   |   |
| teams17 | DECHETS     | Avant de recycler ne faudrait il pas limiter voir d'interdire la production des emballages (plastiques en particulier) ?   |   |   |
| teams18 | DECHETS     | Tout à fait ! mettre le turbo !  |   |   |
| teams21 | DECHETS     | Un incinérateur UVE peut il être construit actuellement alors que le SRADEET actuel dit que la capacité d'incinération est suffisante en NA et ne prévoit pas de capacité supplémentaire en NA ?   |   | Réponse à cette question à l'étude.   |
| visio8  | DECHETS     | Dans le SRADEET actuel, en matière de valorisation et notamment d'incinérateur, il est écrit que la capacité du territoire de Nouvelle-Aquitaine est suffisante. Sur le territoire d'Angoulême, il y a un projet d'incinérateur (projet d'une unité de valorisation énergétique- UVE de 120 000 tonnes de déchets incinérés provenant de la Charente, de la haute Saintonge et du Libournais). Quelle va être la position de la Région dans la modification en cours en la matière sachant qu'il y a des changements sur le plan législatif (diminution des capacités d'enfouissement et évolutions en termes de valorisation de chaleur.) ? Par ailleurs, est-il possible de construire ou de se lancer dans la construction d'un tel projet sans coordination avec la Région ? | La modification du SRADEET concerne la prévention et la gestion des déchets. On n'est pas sur une révision du schéma d'implantation des incinérateurs, mais la Région prend note de la question est apportera des éléments de réponses.   | Le volet « Déchets » du SRADEET de la Région Nouvelle Aquitaine n'interdit pas la création d'une unité de valorisation énergétique (UVE), la valorisation énergétique étant prioritaire en termes de hiérarchie des modes de traitement par rapport à l'élimination, la priorité étant donnée à la prévention des déchets. .    |
| visio6  | DECHETS     | Il y a un vrai enjeu sur la question de l'accès au foncier dans certains territoires (côte basque par exemple) pour le lancement de projets associatifs de type recyclerie ou d'ateliers de réparation. Y a-t-il des dispositifs qui sont prévus pour le lancement de projets de ce type et les aider à trouver du foncier, un lieu ? En effet, aujourd'hui pour déposer des dossiers de subvention il faut déjà avoir identifier un lieu. Il y a eu beaucoup de projets qui ont tenté d'émerger ces 10 dernières années de recyclerie sur la région et qui n'ont pas pu aboutir faute de lieu.  | La Région prend note de la difficulté d'accès au foncier et de la question sur le financement de projet. La Région a conscience de la pression foncière sur certains territoires et notamment sur la côte la côte basque à la fois pour l'implantation d'activités mais aussi pour la production d'habitat notamment pour loger la population locale.<br>Dans ses politiques, la Région incite à la réhabilitation, le réemploi des friches quand il y en a, ou des délaissés économiques. La Région finance aussi des projets d'urbanisme transitoire soit pour tester un lieu ou une activité soit pour occuper la « friche » le temps que le projet de réhabilitation se lance. Il y a aussi des réflexions sur la chronotopie des bâtiments (accueillir différents usages en fonction des temporalités), la Région l'expérimente notamment dans les lycées pour qu'ils puissent être utilisés en dehors des périodes scolaires.   | La Région Nouvelle-Aquitaine apporte des aides, dans le cadre de son règlement d'intervention dédié à l'économie circulaire, à la création de recycleries multi-flux, de matériauthèques.. sous certaines conditions, notamment sous réserve d'une localisation dans une zone déficitaire e en matière de ce type de structure. |
| visio7  | DECHETS     | Dans votre 1ère orientation, quels enjeux y a-t-il, d'un côté, à réduire la production des déchets et, de l'autre, à développer leur recyclage et leur valorisation ? n'est-ce pas contradictoire ?  | La Région prend note de cet élément et étudiera les suites éventuelles à donner.  |   |

| N°      | Thématiques | Interventions des participants   | Réponses données en séance  | Réponses données à posteriori suite aux renseignements pris auprès des services thématiques   |
|---------|-------------|--|---|---|
| visio12 | DECHETS     | <p>En Dordogne, la collecte des déchets ménagers a évolué (SMD3), avant le camion poubelle passait 2 fois par semaine devant chaque maison, une fois pour les poubelles noires une fois pour les poubelles jaunes de recyclage. Actuellement, il y a des points d'apport volontaire donc un investissement de 2 000 000 d'euros de bacs spécifiques pour les déchets recyclables et les déchets non recyclables. Le nombre de passage est comptabilisé via une carte numérique et chaque habitant reçoit une facture individualisée. Personnellement ma facture a doublé alors que je traite la totalité de mes déchets organiques en les compostant. Cette nouvelle organisation questionne à plusieurs niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-les produits sont suremballés, le traitement de ces emballages fait augmenter les coûts et les consommateurs subissent cette situation. Pourquoi ne pas taxer les industriels qui les produisent afin de faire baisser le coût pour les consommateurs ?</li> <li>-pour aller à la borne, les consommateurs prennent leur voiture, cela augmente les déplacements et les émissions de gaz à effet de serre</li> <li>-les personnes âgées qui ont du mal se déplacer en voiture sont pénalisées</li> </ul> <p>Les nouvelles solutions proposées de ramassage de déchets vont-elles véritablement régler le problème significativement ?</p> | <p>Pour votre information, sur la plateforme de concertation, il y a des contributions sur le SMD3. La Région dans son rôle d'animation peut éventuellement faire des préconisations, par contre elle n'a aucune compétence sur le traitement et la collecte des déchets.</p> | <p>Le volet déchets du SRADDET encourage la mise en place de la tarification incitative dans un objectif de diminution de la production de déchets mais n'indique pas de méthodologie quant à sa mise en place. Les EPCI en charge de la compétence déchets sont seuls décisionnaires de ses modalités d'application.</p> |